

Ce document de synthèse est fourni à **titre informatif uniquement**. Il n'a pas vocation à être exhaustif ni à remplacer les statuts de l'association. **Seuls les statuts de l'ASLGV font foi**. Ceux-ci, ainsi que la dernière version du présent document, sont consultables librement sur le site Internet de l'ASGV : <https://www.asl-grandvillage.fr>, rubrique *Documents*.

Aspect extérieur général

- Menuiseries et peintures soigneusement entretenues pour garder un aspect soigné
- Pas de décharge (ordures, déchets, matériaux)
- Pas de piscine enterrée ou semi-enterrée

Façades

- Pas de linge étendu aux fenêtres, balcons et terrasses
- Pas d'antenne ou parabole extérieure individuelle
- Pas d'extension (véranda, verrière, autre) sur les 2 façades

Revêtement des murs de façades et pignons

- Uniforme
- Sans relief
- Lisse
- De couleur blanche (RAL 9010 blanc pur)

Toiture

Couverture

- Ardoises rectangulaires ou carrées de dimensions maximales 50 cm x 50 cm
- De couleur noire (RAL 9005 noir profond) ou noir bleuté (RAL 5004 bleu noir)

Ouvertures

- Nombre maximal par versant de toit : nombre d'ouvertures sur un étage en façade
- Châssis intégré dans la toiture
- Couverture en ardoise Pente des lucarnes parallèle au toit

Terrasse à l'étage

- Prolonge la pente du toit ou a un mur extérieur en maçonnerie
- Ouvertures espacées
- Toit et jouées couverts en ardoises
- Longueur maximale : 3/5 de la longueur totale de la maison

Menuiseries

Portes et fenêtres

- En bois, PVC ou aluminium
- De couleur blanche (RAL 9010 blanc pur)

Porte d'entrée

- Dimensions inchangées par rapport à l'origine : hauteur 230 cm, largeur 120 cm

Panneau du bas

- Plein
- Mouluré avec relief extérieur
- Hauteur : 60 à 70 cm

Partie vitrée

- 6 carreaux identiques séparés par des croisillons blancs (« petits bois »)

Portes fenêtres

- Dimensions inchangées par rapport à l'origine : hauteur 230 cm, largeur 120 cm
- 2 vantaux
- 4 vitres par vantail, séparées par des « petits bois »

Fenêtres

- Dimensions inchangées par rapport à l'origine : hauteur 165 cm, largeur 120 cm
- 2 vantaux
- 3 vitres par vantail, séparées par des « petits bois »
- Pas de fenêtre coulissante

Grilles de protection

- Situées à l'intérieur de l'habitation
- De couleur noire (RAL 9005 noir profond)

Volets

- En bois, PVC ou aluminium
- De couleur verte (RAL 6009 vert sapin ou RAL 6012 vert noir) ou grise (RAL 7040 gris fenêtre)
- 2 vantaux
- Persiennés à lames américaines ou françaises
- Face pleine autorisée si cachée quand les volets sont ouverts (l'autre face étant persiennée)
- Pas de volet plein

Porte de garage

- En bois, PVC ou aluminium
- De couleur identique à celle des volets
- 2 vantaux
- Pleines à lames jointes verticales

Haies

Avant

- Facultative
- Essences à feuilles persistantes
- Hauteur maximale : 50 cm

Arrière

- Obligatoire entre une propriété et les parties communes
- Facultative entre 2 propriétés
- Essences à feuilles persistantes
- Entretien des 2 côtés
- Hauteur maximale : 180 cm

Jardin arrière

- Si linge étendu dans le jardin arrière, hauteur maximale : celle des haies
- Pas de séchoir extérieur permanent

Abri de jardin

- 1 seul abri de jardin
- Non situé à l'emplacement d'une haie séparative

- Structure en bois
- Revêtement lasure
- De couleur bois foncé, vert foncé ou verte (RAL 6009 vert sapin)
- Toiture de couleur ardoise
- Hauteur maximale sous toiture, au faîtage : 240 cm
- Surface maximale au sol : 5 m²

Grillage

- Plastifié
- De couleur verte se confondant avec la végétation
- Tendus par des piquets rigides de même couleur
- Masqué par la haie extérieure sur toute sa hauteur (si applicable)
- Hauteur maximale : 180 cm

Portillon

- En bois, PVC ou aluminium
- 1 battant
- De couleur lasure vert foncé, verte (RAL 6009 vert sapin) ou blanche (RAL 9010 blanc pur)
- Hauteur maximale : celle des haies et du grillage
- Largeur maximale : 70 cm

Potager

- Superficie maximale : 2/3 de la superficie du jardin